

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU
Pays d'Aubagne
et de l'Étoile

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
38

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

Tableau d'assemblage

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Aléa très fort
 Aléa moyen à forte hauteur
 Aléa moyen
 Aléa faible
 Aléa résiduel
 Cote des plus hautes eaux (PHE)
en mètres (référentiel NGF)
 Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe
R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
 Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)
 ZS de priorité 2 (P2)
 ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

Périètre de protection immédiate
 Périètre de protection rapproché

Fond de Plan

Parcellaire
 Bât dur
 Bât léger
 Péniche ou Plan d'eau
 Cimetière
 Élément de repère